

Conseil Municipal du

10 avril 2017

à 18h00

N°ordre	71
N° identifiant	2017-0073

Rapporteur(s)	Bernard CORNU
Date de la convocation	22/03/2017

Titre	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier des Couronneries.
-------	--

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	M. BLANCHARD François et Mme BALLON Clotilde

Membres en exercice	53	
Quorum		

PJ.	convention diaporama
-----	-------------------------

Présents	42	M. Alain CLAEYS - Maire Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Patricia PERSICO - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU Adjointes Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux
----------	----	--

Absents	4	M. Jean-Baptiste RICCO - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Michèle FAURY-CHARTIER Conseillers municipaux
---------	---	--

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Monsieur BELGSIR El Mustapha	Madame GERARD Anne
		Madame GUERINEAU Diane	Madame TOMASINI Peggy
		Monsieur AIME Jules	Monsieur JEAN Yves
		Madame PROST Marie-Dolorès	Madame FRANCHET-JUBERT Valérie
		Monsieur ROBLOT Edouard	Madame DAIGRE Jacqueline
		Madame LABAYE Manon	Madame FRAYSSE Christiane
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Monsieur CORONAS Patrick

Observations	<p>Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2016 a été approuvé.</p> <p>Les délibérations n°36, 76, 77 et 78 sont passées après la n°9, puis l'ordre chronologique des délibérations a repris à la n°10</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	3- Commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville
Service référent	Direction Générale Développement urbain - Construction Direction Projets - Aménagements

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « développer les solidarités » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée « cultiver les mixités » dont l'objet est de prendre en compte les mixités urbaine et sociales.

Le 15 décembre 2014 le Conseil d'administration de l'Agence Nationale de Rénovation urbaine (ANRU) a retenu les Couronneries dans la liste des quartiers d'intérêt national bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Un projet de protocole de préfiguration a été élaboré et présenté par Grand Poitiers au comité d'engagement de l'ANRU du 5 octobre 2015. Signé le 19 février 2016 ce protocole a défini le programme de travail à mener pour élaborer un projet urbain permettant d'avoir une vision et une ambition à long terme pour les Couronneries.

A/ le projet urbain 2017-2024

Le résultat des études menées dans le cadre du protocole a été examiné par l'ANRU en Réunion Technique Partenariale le 25 janvier 2017. Il comprend un projet urbain fruit d'une stratégie d'aménagement structurée sur les points fondamentaux suivants :

1 – Faire des Couronneries une extension du Centre-Ville avec :

- . La création d'un lien fixe (étude de faisabilité)
- . L'implantation d'un pôle de l'image, équipement culturel à rayonnement national porte d'entrée vers le centre du quartier.

2 - Développer une forte ambition socioculturelle et éducative attractive pour les familles avec :

- . La réalisation d'un pôle culture animation en cœur de quartier comprenant le centre d'animation, le Carré bleu modernisé et une antenne du Conservatoire à Rayonnement Régional pour les activités de musiques amplifiées et de pratiques collectives ;
- . La réhabilitation des écoles mieux accrochées à leur environnement et dotées d'un projet éducatif ambitieux et spécifique.

3- Renouveler l'image des logements afin de leur redonner une attractivité garant d'une diversification résidentielle et de mixité du peuplement. Cela comprend :

- . La requalification de 1795 logements sociaux afin de les mettre à niveau technique (efficacité énergétique, accessibilité, normes électriques) et de leur donner une nouvelle qualité d'usage (traitements des cages d'escalier, résidentialisation des pieds d'immeuble, ajout de balcon...).
- . La démolition partielle de 4 immeubles sociaux (soit 55 logements) afin de mixer les typologies (déconcentrer les grands logements) et de créer des facilités de cheminement (percement des longues barres enclavant le quartier).
- . La restitution partielle des logements démolis de façon à contribuer à redonner de la mixité sociale hors de la ville de Poitiers sur des communes en déficit au regard des objectifs de la loi SRU (Migné-Auxance, Saint Benoit et Fontaine le Comte).
- . La démolition reconstruction du Foyer de jeunes travailleurs Kennedy actuellement fortement dégradé et surdimensionné. Il passera de 184 à environ 80 logements.
- . L'accompagnement des copropriétés privées avec la mise en place en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) d'un POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété) pour aider en particulier au montage de projets de rénovation adaptés à chaque résidence. Les copropriétés Provence (centre commercial) et Tours Roses (3 tours sur 4 sont des résidences sociales) sont prioritaires car elles présentent une des clés du succès du projet.
- . La cession de contreparties foncières à Action logement pour la construction de logements privés afin de diversifier l'habitat et contribuer à la mixité sociale.

4- Recréer une véritable centralité au cœur du quartier articulée avec son environnement :

. Le réaménagement de l'avenue Schuman au droit de la place de Provence afin de créer un espace urbain traversant et traversable, éliminant l'effet de coupure actuel.

. La mise en valeur d'axes structurants avec les grands équipements du quartier (Pépinière, lycée Aliénor d'Aquitaine, écoles, maison de santé, pôle de l'image...).

5-Porter une ambition récréative et sportive devant contribuer à modifier l'image du quartier en en faisant, dans ce domaine également, une destination recherchée à l'échelle de l'agglomération :

Il s'agit de s'appuyer sur les atouts du quartier que sont les grands parcs urbains en périphérie, aujourd'hui peu qualifiés, et les équipements sportifs comme ceux de la Pépinière. Il est prévu en particulier de développer des îlots de loisirs au cœur du quartier comprenant notamment des jeux présents nulle part ailleurs sur la Ville.

6-Favoriser le dynamisme économique et commercial :

Cela comprend La reconfiguration du centre commercial actuel pour lui redonner une nouvelle image et une meilleure lisibilité ainsi que la création d'une maison de santé.

Ce projet urbain fera l'objet d'une stratégie d'accompagnement au changement avec:

- la mise en œuvre d'une concertation renforcée basée sur la création d'une maison du projet et la mise en place d'un Conseil Citoyen.
- la mise en œuvre d'une politique d'insertion par l'activité économique par la mobilisation du dispositif des clauses d'insertion pour le public du quartier.
- la valorisation de la mémoire du quartier et accompagnement culturel des habitants.
- la mise en œuvre d'une politique de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) afin d'améliorer le cadre de vie des personnes résidentes sur le quartier

B/ Les éléments financiers

Le coût de l'ensemble du programme de renouvellement urbain des Couronneries est estimé à 150.8 millions d'€ HT.

Les investissements portés par la ville de Poitiers représentent 36.5 millions d'€ HT. Ils comprennent les travaux sur les espaces publics et la réalisation d'équipements publics de proximités (écoles, pôle culture animation). A cela il convient d'ajouter 2.5 millions d'€ d'aide à la construction et requalification de logements locatifs sociaux.

Les investissements portés par Grand Poitiers représentent 15.7 millions d'€ HT. Ils comprennent les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, la réalisation et requalification d'équipements publics culturels et sportifs ainsi que l'ingénierie (études, pilotage du projet). A cela il convient d'ajouter 6.1 millions d'€ d'aide à la construction et requalification de logements locatifs sociaux et 1.8 millions d'€ pour la construction de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image.

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet de renouvellement urbain du quartier des Couronneries tel qu'il est présenté ci-avant;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour la mise en œuvre de ce projet ainsi que tous documents à intervenir ;
-

POUR	38	
CONTRE	0	
Abstention	11	Mme Martine APERCE, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Marie-Dolorès PROST, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, M. Edouard ROBLOT, M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Manon LABAYE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	13 avril 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 avril 2017
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.5
Nomenclature Préfecture	Politique de la ville-habitat-logement